

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 323

DE LYON

Dimanche 20 Novembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 53, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

ABONNEMENTS.
Lyon et départements limitrophes : 10 fr. 20 fr.
Autres départements : 12 fr. 24 fr.
Étranger (Union postale) : 15 fr. 30 fr.

FAITS DU JOUR

M. Berteaux adresse aux commandants de corps d'armée un ordre du jour de bienvenue. Interrogé par un journaliste, M. Berteaux a déclaré vouloir abandonner complètement le système de délation introduit dans l'armée par le général André.

On prête à M. Combes l'intention d'échafauder de toutes pièces un nouveau complot pour sauver la situation politique.

Les journaux publient de nouvelles listes de délation dans l'armée.

La Chambre a commencé la discussion du budget de l'intérieur. M. Gauthier a provoqué un vif débat à propos des fonctionnaires délateurs.

Le procès des incidents de Cluses a donné lieu à de vifs incidents à propos de subordination de témoins.

Le général Stoessel déclare que Port-Arthur pourra tenir jusqu'à l'arrivée de l'escadre de la Baltique. En Mandchourie, Kouropatkine va prendre l'offensive.

JUSTICE MAÇONNIQUE

Un grave incident s'est produit l'autre jour à la neuvième chambre correctionnelle devant laquelle se plaide le procès de l'Action, journal de M. Béranger, contre la Raison, journal de M. Charbonnel. On connaît les origines de ce procès qui eut pour point de départ les discussions intestines de l'Action, le renvoi de l'ex-abbé Charbonnel, le professeur Téry, et de quelques autres rédacteurs « remerciés » par le conseil d'administration du journal et par M. Béranger.

Ce procès est d'ordre privé ; il laisse l'opinion parfaitement indifférente si ses protagonistes n'étaient mêlés de près au monde du Bloc et s'il ne nous ouvrait des horizons intéressants sur les dessous de la politique. Le sénateur Delpech, l'un des lumières de la Franc-Maçonnerie, y voisine avec le F. Vadebecq, l'homme aux fiches, le secrétaire du G. O. Ils ont pour adversaires M. Charbonnel, franc-maçon militant, mis en sommeil cependant pour ses démêlés avec le F. Vadebecq, et M. Téry, également franc-maçon.

Charbonnel et Téry reprochent au F. Vadebecq et au F. Béranger de s'être faits les agents d'une campagne financière et d'avoir « touché » le prix de leur complaisance pour les coulisiers. Lors de ces accusations furent portées, elles firent grand bruit et eurent un écho prolongé dans les Loges maçonniques qui, se substituant à la justice du pays, firent interdire, par une circulaire datée du 9 mars 1904, tout maçon de parler de l'affaire. Ce fut la cause de l'incident de la 9^e chambre.

M. Téry, appelé à témoigner, demanda à ne point jurer de dire toute la vérité ; étant franc-maçon, il était lié par un autre serment qu'il ne pouvait violer.

— Voulez-vous me permettre, dit-il à son président, une observation préliminaire ? Je jure de dire toute la vérité, mais, en ma qualité de franc-maçon, je ne suis pas tenu de pouvoir dire toute la vérité. En effet, l'affaire qui vous est soumise a déjà été décelée à un autre tribunal, au jury du Grand-Orient, et voici la procédure qui a été suivie :

« Le conseil de l'ordre, s'étant assemblé, s'est entièrement solidarisé avec M. Delpech, sénateur, que nous avions accusé et a ordonné de le considérer comme innocent. »

« Il a fait connaître sa décision aux loges par une circulaire qui porte la date du 7 mars, en ajoutant que la justice maçonnique était régulièrement saisie de l'affaire. »

« Je vous serai donc reconnaissant, étant données les conditions dans lesquelles se présente la cause, de demander à M. Delpech, qui est présent, en sa qualité de grand maître de la maçonnerie, de vouloir bien me délier du serment maçonnique. »

M. Labori, défenseur de M. Charbonnel, se leva pour dire :

dictée de la franc-maçonnerie universelle et le traduisait devant le tribunal maçonnique ; aujourd'hui, le F. Téry reconnaît ne pouvoir dire toute la vérité que si l'autorisation lui en est donnée par le Conseil de l'ordre maçonnique, parce que le F. Téry a prononcé des serments qui lui interdisent de trahir les secrets de l'Ordre.

Les serments maçonniques existent donc et ils ne sont point de simples formules qui n'engagent que dans le secret des temples mais qui suivent le franc-maçon dans tous les actes de sa vie, lui tracant sa conduite devant les tribunaux légalement établis et l'obligeant à se parjurer si l'intérêt maçonnique l'exige.

Les formules de serments maçonniques ont été publiées à maintes reprises ; au début, le public resta sceptique et ne considéra ces morceaux de littérature que comme de simples bagatelles, sans importance et sans conséquence. Il faut en revenir. Voici, d'ailleurs, quelques-unes des formules les plus usitées.

Texte du serment d'apprenti dans la loge La Clémence Amie :

Le vénérable. — Citoyen, étendez votre main droite sur ce livre de la loi maçonnique, sur ce glaive et sur cette équerre. Je vais vous dire la formule de votre obligation : « Sur ce glaive, symbole de l'honneur ; sur cette équerre, symbole de la rectitude et du droit ; sur ce livre de la loi des francs-maçons, qui sera désormais la mienne, je m'engage à garder inviolablement le secret maçonnique, à ne jamais rien dire ni écrire sur ce que j'aurai pu voir ou entendre dans les assemblées de maçons et sur toute question pouvant intéresser l'ordre, à moins que je n'en aie reçu la permission expresse et seulement de la manière qui pourra m'être indiquée. »

« Je consens, si jamais je venais à manquer à ces engagements, à subir les peines méritées par mon indignité et à ce que ma mémoire soit en exécution à tous les maçons. »

Le vénérable. — Le prometrez-vous ?

Le récipiendaire. — Sur mon honneur, je le promets.

Autre serment d'après les Cahiers des grades symboliques du Grand-O. de France :

Le vénérable. — Monsieur, posez la main droite sur cette équerre et sur ce livre qui contiennent la loi maçonnique. Je vais vous lire la formule de votre obligation. Vous direz ensuite : « Je le promets. »

« Sur cette équerre, symbole de la rectitude et du droit, et sur ce livre de la loi des francs-maçons, je promets de travailler avec zèle et constance à l'œuvre de la franc-maçonnerie. »

« Je promets d'aider mes frères, d'observer fidèlement la loi maçonnique et de ne rien révéler de ce qui me sera confié sous le sceau du secret. »

Le prometrez-vous, monsieur ?

Le récipiendaire. — Je le promets, au nom de la franc-maçonnerie universelle.

Le vénérable. — Je prends acte de votre promesse.

Il y a encore quelques années, la maçonnerie se ressentait, dans ses serments, de son origine pseudo-mystique. Dans la maçonnerie écossaise, d'après le livre : Deuxième obligation de l'apprenti, le serment était celui-ci :

Moi, de ma propre et libre volonté, en présence du Grand Architecte de l'Univers, qui est Dieu, et de cette respectable assemblée de maçons, je jure et promets solennellement et sincèrement de ne jamais révéler aucun des mystères de la Franc-Maçonnerie qui vont m'être confiés.

Je préférerai avoir la gorge coupée, être enterré dans les sables de la mer afin que le flux et le reflux m'emportent dans un éternel oubli, plutôt que de manquer à ce serment !

Que le Grand Architecte de l'Univers me preserve d'un tel malheur et me soit en aide !

Le rite écossais a légué depuis une vingtaine d'années son rituel ; la formule du serment, d'ordinaire, est débarrassée de ses ornements spirituels ; il n'en a gardé que l'énergie farouche.

Si l'on ouvre le Rituel de la Grande Loge écossaise, on trouve, pages 20 et 21, ces formules :

Le vénérable. — Monsieur, écoutez la formule du serment : « Vous, de votre propre et libre volonté, en présence de cette respectable assemblée de maçons, vous promettez et jurez solennellement, sincèrement, de ne jamais révéler aucun des mystères de la franc-maçonnerie. » Le jurez-vous ?

Le récipiendaire. — Je le jure.

Le vénérable. — Répétez avec moi : « Je préférerai avoir la gorge coupée, plutôt que de manquer à ce serment. »

Voilà donc complètement justifiée, et d'une façon éclatante, la brillante campagne antimaçonnique que nous menons depuis plusieurs années. Des citoyens perspicaces, comme Jules Lemaitre et Copin-Albanelli, dénoncèrent avec force, au début de l'affaire Dreyfus, la puissance occulte de la Franc-Maçonnerie. Quelques bons esprits sourirent de nos révélation et de nos craintes. Nous étions des outranciers, nous dépassions la mesure, la Franc-Maçonnerie n'avait pas la puissance que nous voulions lui prêter. Les faits nous donnent raison. La Franc-Maçonnerie a mis la main sur la République ; elle commande et le gouvernement s'incline ; le G. O. décreta et M. Combes exécuta.

C'est ce que M. Ribot a éloquentement flétri à la tribune lorsqu'il s'est élevé contre les démarches faites par le G. O., auprès du gouvernement pour que ce dernier ne frappât point les magistrats délateurs.

« S'il est vrai, s'est écrié M. Ribot, qu'on a l'audace de faire cette démarche pour menacer le cabinet, que le cabinet a cédé, s'il est vrai qu'il est coupable de cette faiblesse, nous aurions le droit de dire qu'il n'y a plus de gouvernement dans ce pays. »

« Si vous estimez, Monsieur le président du conseil, n'avoir rien à répondre, si vous pensez que cette question n'intéresse pas la dignité de la Chambre et la dignité du pays, je vous en laisse toute la responsabilité. Nous avons le droit de poser la question, vous avez le devoir d'y répondre. Si vous ne le faites pas, je dirai que vous n'êtes plus un gouvernement, que vous n'êtes pas dignes de siéger sur ces bancs, qu'il n'y a plus en France de régime parlementaire. »

Non, il n'y a plus de gouvernement en France, il n'y a plus rien : plus de ministres, plus de Parlement, plus de justice ! Il n'y a plus que la Franc-Maçonnerie !

Camille DIJOU.

INFORMATIONS

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Paris, 19 novembre.

Le conseil supérieur du travail a poursuivi aujourd'hui l'examen d'un projet de texte de loi sur le repos hebdomadaire.

Après un assez long débat, l'amendement suivant, présenté par M. Lefèvre et modifié par MM. Isaac Raoul Jay et Arthur Fontaine, a été adopté :

Le repos hebdomadaire devra avoir une durée de trente heures consécutives, dans les commerces et dans les industries autres que celles où le travail est nécessairement organisé par équipes et qui seront déterminées par règlement d'administration publique.

Dans les industries ainsi désignées, le repos sera au moins de vingt-quatre heures consécutives.

Le conseil supérieur a également adopté, avec une modification proposée par M. Raoul Jay, les trois premiers paragraphes de l'amendement de MM. Lefèvre et Martin. Ils sont ainsi conçus :

Le repos hebdomadaire pourra être collectif ou alternatif.

Le repos collectif sera fixé au dimanche.

Le repos alternatif comprendra le dimanche et les autres jours de la semaine.

Ce système dit de roulement, ne sera consenti qu'aux établissements pour lesquels il sera établi que le repos pour la totalité du personnel n'affecte aucun préjudice, soit aux établissements eux-mêmes, soit au public.

L'examen du dernier paragraphe et des divers amendements qui y ont été proposés a été renvoyé à lundi.

UN INCIDENT FRANCO-TURC

Londres, 19 novembre.

Le correspondant du Standard à Constantinople télégraphie, le 17 novembre :

« Une nouvelle difficulté s'est élevée entre la France et la Turquie. Les Français demandent la concession d'une ligne de chemin de fer de Hamah à Alep et une garantie kilométrique pour tout le système des voies ferrées syriennes. Ils basent leur réclamation sur ce fait que le chemin de fer turc du Hadjaz s'étend parallèlement à la petite ligne isolée de Damas à Nézirib. »

« En construisant leur ligne, les Turcs ont évidemment lésé les intérêts français, et ces intérêts sont vivement défendus par les groupes financiers et notre ambassadeur à Constantinople. »

LES INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES

Paris, 19 novembre.

M. Georges Audigier vient de déposer une proposition de loi tendant à déclarer incompatibles avec le mandat de députés les mandats de conseiller municipal, de maire, d'adjoint, de conseiller d'arrondissement et de conseiller général.

M. Audigier fait précéder sa proposition d'un exposé des motifs très intéressant :

La République, dit-il, la République affirme la souveraineté du peuple sur le gouvernement, est-il conforme à la dignité du peuple que son représentant puisse dépendre, en tant qu'il exerce son mandat, de la volonté d'un autre homme ? S'il est antiparlementaire, il est complètement libre de critiquer les actes du pouvoir dont il dépend, et à certains égards l'agent du pouvoir central.

« Si le député n'est pas ministre, il ne peut-il pas complètement libre vis-à-vis de lui-même, apprécier sévèrement toute indépendance de son administration, au cas où elle serait mauvaise ? Évidemment non, dans l'état actuel de nos mœurs. »

La Situation ministérielle

LE COUP DU COMPLLOT

Paris, 19 novembre.

M. Combes se sent perdu ; aussi a-t-il recouru au coup classique du complot pour sauver sa situation. C'est du moins ce que nous apprend la Liberté :

« Voici le projet singulier que prêtent à M. Combes des personnalités bien informées : »

« Dans le but de consolider sa situation politique très ébranlée par les derniers incidents, M. Combes aurait pensé à imaginer un nouveau complot contre la République, dont le point culminant serait la gifle appliquée par M. Syveton sur la joue du général André et dans lequel on impliquerait des nationalistes, des bonapartistes et des royalistes. »

« Déjà M. Cavaud avait reçu des instructions à l'effet de rechercher les moyens d'échafauder le complot et de compromettre des personnalités que le cas échéant, on renverrait devant la Haute Cour. M. Combes aurait ainsi du moins coupé sa République et son portefeuille. Quand bien même une telle conception resterait à l'état de projet, elle n'en est pas moins curieusement indicative de l'extraordinaire mentalité qui anime aujourd'hui M. le président du conseil. »

Les 279 députés qui ont approuvé la délation représentent exactement 2.434.667 suffrages. Les 277 députés qui l'ont condamnée représentent un total de 2.510.358 suffrages. D'où il suit que la majorité ministérielle de deux voix à la Chambre se transforme dans le pays en une minorité réelle de 75.691 suffrages.

Encore, faut-il observer que cette minorité serait infiniment plus considérable, si, parmi les 279 députés ministériels, ne figurait un député élu par 30.531 voix. Ce député, M. Henrique-Duluc, représentant l'Inde française, est élu par des procédés blâmables qui constituent la plus invraisemblable parodie du suffrage universel. Ses électeurs, disciples de Brahma, qui n'entendent d'ailleurs pas un mot de français, possèdent d'un poids qu'on peut maintenant apprécier dans le politique nationale.

Malgré le contingent des 30.531 Hindous de M. Henrique-Duluc, le gouvernement de M. Combes, victorieux à deux voix devant la Chambre, par la faute de notre monstrueux régime électoral, est donc battu devant le suffrage universel, à une majorité de 75,691 suffrages.

Au Ministère de la Guerre

Un ordre du jour. — Déclarations de M. Berteaux. — Nouveau régime. — Plus de muschards

ORDRE DU JOUR DU NOUVEAU MINISTRE

Paris, 19 novembre.

M. Berteaux vient d'adresser à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les généraux commandants des corps d'armée et le général commandant la division d'occupation de l'Inde l'ordre du jour suivant :

Appelé au ministère de la guerre par la confiance de M. le président de la République, j'apprécie le grand honneur qui m'est fait et je comprends l'étendue des devoirs qui m'incombent.

Je compte pour le remplir sur la vive affection que j'ai vouée de tout temps à l'armée et à ses chefs, ainsi que sur mon ardent attachement à la République.

Je compte enfin sur votre cordial concours, qui, sans se mesurer avec moi, sera assuré de toute ma sollicitude et de toute ma bienveillance. Mes décisions à leur égard ne seront jamais dictées que par le souci de la justice et de l'équité.

Je désire voir régner à tous les degrés de la hiérarchie, les sentiments d'affection, de camaraderie, de confiance mutuelle, de tolérance et de solidarité indispensables dès le temps de paix à ceux qui sont appelés à l'heure du danger à un commun effort et à un même sacrifice.

Vous m'aidez à obtenir ce résultat comme aussi à assurer dans tout le personnel sous vos ordres le respect absolu de la loi et le développement le plus complet aux institutions républicaines.

Je vous prie de lever en mon nom, sans les exemptions dont je vous laisse juger et qui seraient motivées par l'intérêt de la discipline, toutes les punitions actuellement en cours d'exécution.

Maurice Berteaux.

DÉCLARATIONS DE M. Berteaux

Paris, 19 novembre.

M. Stéphane Lauzanne, rédacteur en chef du *Matin*, a demandé à M. Berteaux, nouveau ministre de la guerre, quelles étaient ses intentions sur la tâche qu'il a à accomplir et particulièrement sur l'avancement des officiers.

Après avoir blâmé énergiquement le système des commissions de classement et celui du général André, M. Berteaux a ajouté :

Il y a place pour une troisième méthode. Cette troisième méthode, que je vais appliquer immédiatement à titre d'essai et que, j'espère, deviendra définitive dans toute l'armée française, est celle qui consiste à classer, faire avancer et récompenser les officiers sur les notes qui leur seront exclusivement données par leurs chefs hiérarchiques et qui ne seront pas des notes mystérieuses ou anonymes, mais publiques, ouvertes, portées à la connaissance de tous.

Ainsi, un officier doit-il être inscrit au tableau d'avancement ? Pour décider de son inscription, il y aura lieu de prendre la moyenne des notes qui lui auront été données, d'abord par son colonel, ensuite par son général de brigade, ensuite par son général de division, ensuite par son commandant de corps d'armée, enfin par le ministre lui-même. Chacune de ces notes, qui se traduiront par un chiffre, aura un coefficient déterminé et c'est sur l'ensemble ou sur la moyenne de ces chiffres que l'officier sera ou ne sera pas inscrit sur le tableau de concours pour la Légion d'honneur.

Maintenant, il est certain que, pour la donner même de ces notes, un grave problème se posera, et devant les chefs hiérarchiques de l'officier et devant le ministre : c'est celui de l'âge des candidats. Nous sommes en pleine paix. Les vides que les combats produisaient dans les rangs de nos troupes n'existent plus, l'avancement se fait de plus en plus difficile.

Pour juger de la valeur d'un officier, on ne peut plus tenir compte de sa conduite sur le champ de bataille et, cependant, on ne peut pas régler tout l'avancement selon le principe de l'ancienneté, car ce serait, pour le haut état-major, à la fois un très grand danger et une très grande faiblesse. Il nous faut à tous les degrés de la hiérarchie militaire, à côté des anciens, des jeunes. Pour déterminer cet avancement, on choisit, ces avantages qui doivent être faits à la jeunesse, il faudra donc, de la part des chefs hiérarchiques, un tact, une discrétion, un discernement qui ne sont pas au-dessus de leur pouvoir, mais qui sont parfois difficiles à pratiquer.

Je veux que tous, dans l'armée, aient la plus absolue confiance, les uns dans les autres. Il faut que cette confiance règne, il faut qu'on établisse dans le temps de paix, si l'on veut qu'elle porte ses fruits dans le temps de guerre, il faut que les officiers sachent bien que, si on attend d'eux qu'ils gardent l'attitude la plus strictement correcte et la plus loyale vis-à-vis du gouvernement de la République, qu'ils aient aussi le droit d'être à ce que le gouvernement n'ait pour eux que des sentiments d'impartialité et de bienveillance.

J'ai moi-même l'intention d'écouter toutes les observations, toutes les réclamations, toutes les plaintes même qui pourront m'être adressées, et à trois jours que je suis ministre de la

guerre et j'ai déjà en l'occasion d'entendre, tel même, dans ce cabinet, les doléances de plusieurs officiers. J'ai en aussi l'occasion d'écouter les conseils et les observations de plusieurs généraux.

Eh bien, à tous je leur ai dit : « Si vous avez encore quelque chose à me soumettre, quel que ce soit, qui intéresse l'armée, à me dire, vous me trouverez toujours prêt, ici, à vous accueillir et à vous entendre. J'espère que je n'aurai jamais à frapper, ni à punir qui que ce soit. »

« Si j'ai à le faire, ce ne sera jamais sans avoir entendu ceux qui seront passibles d'une réprimande ou d'une punition. Ce ne sera pas sans avoir, au préalable, causé avec eux et leur avoir fait comprendre quelle était l'étendue ou la gravité de leur manquement. »

Ainsi, il ne pourra régner dans l'armée que des sentiments de camaraderie et de concorde et c'est en toute tranquillité que l'armée pourra s'adonner au redoutable travail que l'on attend d'elle.

LE NOUVEAU MINISTRE ET LA PRESSE

Le Journal des Débats (sur les déclarations faites par M. Berteaux au journal le *Matin*) :

Aux termes de ce document, que nous ne reproduisons jamais assez, il est avéré que des officiers qui ne manifestent pas les conditions d'ancienneté suffisantes pour être maintenus au tableau de concours pour la Légion d'honneur, l'ont été cependant, grâce à leurs opinions républicaines, tandis que d'autres officiers, qui satisfaisaient toutes les conditions d'ancienneté et de notes militaires pour être maintenus, ont été éliminés, parce que M. Vadebecq les avait notés d'indignité.

Voilà un fait, un fait acquis, un fait certain. Il y a des officiers qui doivent être au tableau et qui n'y sont pas. Il y a des officiers qui ne doivent pas être au tableau et qui y sont.

N'allons pas plus loin. M. le ministre de la guerre veut que ce fait subsiste ? Veut-il payer ceux qui ont été injustement éliminés et inscrire ceux qui ont été injustement rayés ? La question est précise et ne comporte pas d'échappatoire. Nous la posons formellement. Selon la réponse que fera M. Berteaux, nous pourrions juger sa bonne foi et sa sincérité.

Le Temps (également sur les Déclarations de M. Berteaux) :

M. Berteaux pense que les meilleurs juges de la valeur d'un officier sont ses supérieurs hiérarchiques, depuis son colonel jusqu'au ministre. Il est inouï que l'on ait à déléguer M. Berteaux parce qu'il affirme des vérités élémentaires, mais cette remarque ne diminue point le mérite qu'il a de le proclamer.

Le pays attend avec sympathie que M. Berteaux mette en pratique ces bonnes paroles. Nous soumettons en tout cas, dans l'intérêt général, que les combinaisons gouvernementales et parlementaires ne donnent pas un démenti, bientôt, au bel accent de franchise qui distingue les premières paroles ministérielles de l'honorable M. Berteaux. Qu'il conforme ses actes à ces discours et il se fera le plus grand honneur en même temps qu'il fera le plus grand bien à l'armée et à la République.

LA CHAMBRE

Paris, 19 novembre.

La séance est ouverte à deux heures et quart, sous la présidence de M. Henri Brisson.

LE BUDGET DE 1905

BUDGET DE L'INTÉRIEUR

On aborde la discussion du budget de l'intérieur.

M. Vaillant, dans la discussion générale, fait remarquer la lenteur avec laquelle le ministère de l'intérieur étudie les questions pendantes entre l'Etat et la ville de Paris. Ses critiques portent surtout sur la démolition des fortifications de Paris.

M. Doumer, président de la commission du budget, répond que la somme de 17 millions mise à la disposition de la ville n'est pas suffisante. La question est à l'étude. Il espère une solution prochaine.

M. Georges Berry soulève la question des fonds secrets.

M. Georges Berry : Un gouvernement républicain, avant de voter, doit rendre compte de la façon dont sont répartis les fonds secrets. Je dépose un projet de résolution dans ce sens. (Applaudissements à droite.)

M. Combes, président du conseil : Je demanderais à M. le directeur de la Sureté générale de rendre compte dans le détail des dépenses qu'il fera.

M. Berry : Je remercie M. le président du conseil de ses promesses. J'espère que la Cour des comptes saura les lui rappeler.

M. Bouctot fait des réserves sur divers chapitres, notamment sur les services pénitentiaires, l'assistance publique et les bureaux d'hygiène.

M. l'abbé Lemire pose trois questions au ministre de l'intérieur.

La première, traitant de la direction de la Mutualité, qu'il voudrait voir ressortir d'un ministère du travail à créer.

En second lieu, l'orateur parle des services de police municipale.

La troisième question porte sur l'administration préfectorale.

M. Combes, président du conseil : M. Lemire a préconisé la création d'un ministère du travail. Je n'y suis pas opposé. Je ferai plaisir certainement à quelques-uns de mes adversaires.

M. Doumer : Vous les calomniez.

M. Combes : Je vous simplement faire allusion à la faiblesse humaine. (Rires à gauche.) Cette création dépend du Parlement, mais le Parlement me paraît y être hostile.

M. de Lamoignon : Il a raison.

ques de la droite, le brave député de Castel sarrazin lit une circulaire qu'il a envoyée dans ce sens à ses électeurs.

— C'est un gargarisme électoral, fait remarquer M. Franche.

M. Sénac fait grief à la commission du budget d'avoir fait une exécution partielle des sous-préfets.

M. Sénac : Vous supprimez un sous-préfet dans le Tarn-et-Garonne. Pourquoi ne le supprimez-vous pas dans le département de l'Aisne ? (Brisson ironiques sur un grand nombre de bancs.)

Finalement, M. Sénac retire son amendement.

LES FONCTIONNAIRES MOUCHARDS

M. Gauthier de Clagny, sur le même sujet, pose une question précise sur les droits et les devoirs des fonctionnaires de l'administration préfectorale.

M. Gauthier de Clagny : Vous avez vu, depuis quelques semaines, le gouvernement varier sur les droits et les devoirs de ses fonctionnaires. Tout d'abord, il a blâmé. Quelques jours après, cette énergie dans la réprobation s'est atténuée.

M. Vaillant, M. le président du conseil est venu apporter une théorie toute nouvelle. Est-ce la théorie de vos ministres ?

Le ministre de l'Instruction publique nous a promis des mesures de rigueur contre les professeurs complices d'actes de désobéissance. Les sœurs aînées ont reculé devant une sommation des Loges.

Nous voudrions savoir comment vous allez insinuer le code de la délation. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Vous avez dit, monsieur le président du conseil, que vos préfets avaient le droit de vous renseigner sur toutes les personnes qui venaient accéder aux fonctions publiques. Cette théorie est défendable. Comment cependant la conciliez-vous avec la proposition de M. Sembat qui vous demande dans la loi de finances la suppression des notes secrètes ?

Le gouvernement a donc le droit de demander à ses préfets des renseignements sur tous les fonctionnaires. Mais, vous êtes allés plus loin. Vous avez justifié les mouchards. Pourquoi avez-vous besoin de vous renseigner auprès des mouchards ? C'est que vos fonctionnaires vous trompent et n'ont pas votre confiance.

Le pouvoir que vous exercez devrait vous donner assez d'autorité pour que vous n'ayez pas besoin de recourir à des mouchards de bas étage. Vous vous trouvez, là encore, en contradiction avec un de vos collaborateurs, avec M. Maurice Berteaux.

M. Combes : Je rendais compte de la conduite qu'il entendait tenir. Il blâme vos procédés.

M. Forrester : Vive Berteaux !

M. Gauthier de Clagny : Vous êtes désolé par votre collaborateur, auquel vous venez de faire appel.

M. Gauthier de Clagny : Vous avez apporté les noms de divers

pas demander des renseignements, par exemple, aux instituteurs ?

M. Combes : Comme ministre de l'intérieur, j'ai le droit de m'adresser à tous mes subalternes. Le même droit de s'adresser à tous les fonctionnaires de leur administration appartient à tous les ministres. Quant à moi, je n'ai pas connaissance qu'un seul de mes prélois se soit adressé à des instituteurs et j'aime mieux m'adresser aux instituteurs qu'aux curés. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Gauthier de Clugny : Prenant acte des déclarations du président du conseil, je retire mon amendement.

Le chapitre 6 est adopté.

Après avoir rétabli par 360 voix contre 194 un chiffre de 100,000 francs dont la commission du budget avait demandé la réduction, les chapitres 6 à 15 sont adoptés sans débat.

On rétablit un crédit de 4,000 francs pour les dépenses de la commission de la dépopulation.

Au chapitre 15 (subventions aux sociétés de secours mutuels, M. Gony propose une augmentation de 200,000 francs. M. Woriot, rapporteur, combat l'amendement.

Il dit que la subvention aux livres individuels en vue desquels M. Gony demande une augmentation, est une subvention personnelle et constitue une négation de la mutualité. (Bruit.)

La commission et le gouvernement consentent à augmenter le chiffre du chapitre de 800,000 francs et après discussion entre MM. Mirman, Doumer, Gaillard-Bancet, le chapitre 15, majoré de 800,000 francs, est adopté avec les chapitres 16 et 17.

La suite est renvoyée à lundi, à deux heures.

La séance est levée à 6 heures 20.

La Délation dans l'Armée

Le Dossier de M. Guyot de Villeneuve

Paris, 19 novembre.

C'est encore un professeur, M. Castimir-Apollinaire Vernier, vénérable de la loge du Val d'Amour (!!!), à Dole, et professeur d'école primaire supérieure, qui envoie au Grand-Orient les renseignements sur les officiers supérieurs résidant dans la zone d'influence de son atelier maçonnique, c'est-à-dire résidant à Dole, à Auxonne, etc.

Voici d'abord les renseignements sur des officiers ayant servi dans la garnison d'Auxonne :

Colonel Delor (grand ami du curé d'Auxonne), actuellement au 41^e de ligne à Rennes.

Lieutenant-colonel Parvocat, actuellement au 13^e de ligne à Auxonne (à qui le mouchard prête cette parole sur Dreyfus : « Si l'été juge, je le condamnerai sans pitié »).

Commandant de Créville, au 10^e de ligne (membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul).

Commandant Albert Leroy (sans trop montrer ses opinions, paraît réactionnaire).

Commandant Charles Leroy (esprit étroit, ne paraît pas avoir d'opinions politiques bien arrêtées).

Captaine Blandin de Chalais (par son caractère plat, saura se faire recommander par des membres de la majorité ministérielle actuelle. A surveiller et à recommander défavorablement en haut lieu).

Captaine Méthériot (ne cesse de calomnier les francs-maçons).

Ne trouve grâce au 10^e de ligne, dont font partie ces officiers, que le commandant Bois (anticlérical très avancé).

Au 8^e régiment de chasseurs, à Auxonne, sont également désignés à la vindicte maçonnique :

Le colonel de Maloune (va à la messe).

Le lieutenant-colonel du Manoir de Guay (président de la société de Saint-Vincent-de-Paul).

Le commandant Saverot et le commandant de Bouillie (vont à la messe).

Le commandant Capitel (allié à une famille auxonnaise, royaliste, militante, laquelle est allée à la famille du général de Coëtner, en retraite à Dijon, lequel a fait échouer aux dernières élections municipales la liste socialiste sortante).

Par contre, le professeur Casimir-Apollinaire Vernier recommande le capitaine Le Bachelier et le lieutenant Sorlin. Le premier à cette fiche :

S'est montré partisan de la revision du procès Dreyfus.

Mérite d'autant plus de l'avancement, que des officiers semblables sont très rares dans l'armée et la cavalerie.

Voici maintenant les renseignements sur les officiers supérieurs de la garnison de Dole (Jura) :

Mayniet, général.

Va régulièrement à la messe, réactionnaire avéré, mais garde pourtant une attitude assez correcte.

Astruc, commandant.

Considéré comme républicain. Ne va pas à la messe. Les autres officiers le tiennent à l'écart. Il ne veut voir en lui qu'un mouchard du gouvernement actuel.

Cobée, commandant.

Don républicain.

Fareis, commandant.

Va à la messe.

Les fiches suivantes ont été envoyées au G.-O., par un délateur militaire, le commandant Bouquero, du 31^e régiment d'infanterie. L'une de ces fiches, celle qui concerne le colonel Villiers, du 5^e régiment d'infanterie, contient un pompeux éloge du commandant Rat, autre

officier délateur dont nous avons déjà parlé :

Lenzeac, colonel, commandant le 19^e d'infanterie, à Courbevoie :

Créole, homme dangereux, intempérant de langage, se dit républicain, mais ne l'est certainement pas dans la vraie acception du mot. Il y a lieu de s'en méfier.

De ses deux chefs de bataillon, l'un d'eux, Chapon, s'est présenté... (probablement une loge) tout récemment et a été très justement réprimandé. L'autre, Vernet, est incolore.

Villiers, colonel, commandant le 5^e régiment d'infanterie, caserne de Penthièvre :

Vient d'être nommé général de brigade à Cherbourg. Il était franchement clercal, dans la plus large acception du mot.

Malgré son colonel, le 5^e était et est un des régiments certainement les meilleurs du gouvernement de Paris, grâce au zèle et au dévouement incessant du commandant Rat, dont l'éloge, comme républicain et comme officier, n'est plus à faire depuis longtemps.

Aublet, colonel, commandant le 28^e régiment d'infanterie, caserne de la Pépinière :

Caractère indécis, se laisse facilement conduire. Des sentiments républicains paraissent sérieux.

Désireux de donner des gages de son bon vouloir, le montre dans ses luttes continuelles contre l'influence du curé de Saint-Augustin, qui cherche toujours à prendre pied dans la caserne voisine. Avoir besoin d'avoir à côté de lui un guide sûr.

Ses deux chefs de bataillon sont : l'un, Surer, ancien officier d'ordonnance du président, très arriviste, de sentiments peu sûrs, à surveiller de très près ; l'autre, Drouot, descendant du général, hostile aux idées de vrai progrès, mais serait capable d'afficher toutes celles qu'on voudrait, pourvu qu'on lui assure le cinquième gage.

Clerc, colonel, commandant le 1^{er} régiment d'infanterie, caserne de la Nouvelle-France :

D'origine bourgeoise, sérieux, d'idées très républicaines, mitigées par un autoritarisme très développé, mais néanmoins bon chef de corps, sur qui l'on peut compter.

A comme lieutenant-colonel Humbert, républicain ferme et convaincu, très dévoué, malheureusement pas tout à fait aussi intelligent qu'on pourrait le désirer.

Les deux chefs de bataillon présents sont : Darré, d'opinions plus que libérales et Echersviller, libéral et inconnu.

Silvestre, général, commandant la 12^e brigade d'infanterie, actuellement chef de la mission française en Manchourie :

Arrivé depuis peu à la 12^e brigade, venant de l'Elysée, où il était officier d'ordonnance du président. Caractère fermé, demi-sourire stéréotypé sur les lèvres, soigneux de ne pas laisser deviner ce qu'il pense. Très probablement d'idées peu avancées, surtout arriviste.

A comme officier d'ordonnance le capitaine d'Acher de Montgascon, le plus pur produit des établissements de jésuites, obsédé par les craintes de la franc-maçonnerie, qu'il considère comme l'incarnation de Satan. Sourd, hypocrite, capable de toute trahison. Devrait être exclu de la garnison de Paris, démissionnerait alors et débrancherait l'armée.

Lechouque, général, commandant la 11^e brigade d'infanterie.

Caractère craintif, désireux de ménager tous les partis.

A pour officier d'ordonnance le capitaine Piller, d'origine hongroise, entré à Saint-Cyr après s'être fait naturaliser. Ne peut pas avoir d'opinions politiques bien arrêtées, mais se laisserait facilement guider dans la bonne voie.

Le Préfet Joilet

On écrit de Poitiers au *Figaro* que la révélation des rapports adressés à la franc-maçonnerie par le préfet Gaston Joilet sur les officiers de la garnison a causé dans la ville une véritable stupeur.

L'indignation a été sans bornes, ajoute cette lettre, au lendemain des révélations sur les délations du préfet Joilet à l'égard des commandants Messalin et de Cadoudal.

Le préfet, redoutant un esclandre, s'est empressé de disparaître. Cette attitude, au lieu d'apaiser l'opinion, a rendu la situation de M. Joilet tellement impossible à Poitiers que les députés et les sénateurs du Bloc aux-mêmes auraient, nous assure-t-on, demandé à M. Combes le déplacement du fonctionnaire délateur.

M. Combes, parait-il, a promis le déplacement du préfet, mais a demandé un délai d'un mois, pour sauver les apparences. En attendant, il a enjoint à son représentant de rejoindre son poste. Avant de réintégrer sa résidence, le préfet délateur aurait fait une démarche au ministère de la guerre et il en serait résulté un avis prudent et... conciliateur donné aux officiers de la garnison d'avoir à éviter de se trouver face à face avec M. Joilet.

Il paraît que tous les garnisons observe cette consigne singulière avec beaucoup d'enthousiasme. Quand M. Joilet paraît sur un trottoir, les officiers qui s'y trouvent prennent l'air aussitôt.

LE CAS DE M. BERNARDIN

Paris, 19 novembre.

On télégraphie de Pont-a-Mousson que le juge de paix Bernardin, au sujet duquel le ministère a délibéré hier, déclare qu'il a été prié d'accepter une autre résidence.

Il ne s'agit pas d'une mesure de blâme. On le déplace simplement parce que son rôle lui rend difficile le séjour dans la ville où il opérait pour le compte du Grand-Orient. Seulement, le F. B. Bernardin pourra opérer ailleurs et les mêmes faits se renouvelleront dans sa nouvelle résidence, de sorte que voilà le F. B. Bernardin transformé en Juif errant.

Il ne sera tenu aucun compte des changements d'adresse, sans l'envoi de la bande accompagnée de 50 centimes pour frais.

Le Drame de Cluses

DEVANT LES ASSISES

Sixième journée

Toujours les témoins. — L'absence du matin. — Défilé monotone. — Les lettres anonymes. — Vif incident. — Impression générale.

DE NOTRE ENVOYÉ SPECIAL

Ancey, 19 novembre.

Le temps est gris et froid et par les rues moroses, témoins, puis avocats et journalistes se dirigent emmitouflés, pressant le pas vers les assises.

Chacun a hâte de voir terminer cette longue et fatigante semaine et on envisage avec un soupir de soulagement le repos de demain dimanche.

Dans la petite salle triste, où le drame judiciaire se déroule, une demi-obscurité règne et une atmosphère de lassitude enveloppe toutes les choses.

Les fils Cretiez, paraissent plus abattus, plus courbés encore que de coutume.

Michel, le front dans ses mains son geste habituel, Henri, les yeux baissés et rougis, Jean, semblant soucieux et Marcel, le visage dissimulé derrière son chapeau qu'il tient à la main.

Les ouvriers accusés eux aussi expriment la fatigue ressentie après six jours d'immobilité et de tension d'esprit. Milleux, toujours arrogant, mais plus pâle encore, Lacroix le regard toujours fixé sur les juges, Carquillat, attentif aux dépositions des témoins, rectifie rondement au cours de l'audience telle ou telle erreur d'après lui d'un gendarme ou d'un soldat.

Il a avoué et n'admet pas qu'un témoin prenne une masse pour une hache ou inversement. Les autres paraissent indifférents, surtout Sonnera, dont le sourire inintelligent se promène de l'auditoire au tribunal, et du gendarme qui est son voisin au plafond mal blanchi de la salle.

Et tout de suite, car le président Jarre veut en terminer de bonne heure aujourd'hui, tout en activant le plus possible les débats, on introduit un témoin.

C'est le caporal Mogenet, du 30^e de ligne, qui a parfaitement vu Mollier et Carquillat lever des meubles par les fenêtres de l'usine Cretiez.

Puis, c'est le soldat Rondet de la section qui gardait l'usine Donat-Cattin et qui vit Mollier armé d'un revolver.

Celui-ci, pour la quinzième fois, ne simplifie pas. C'est son système. Il niera encore lorsque le gendarme Trotter l'accusera avec précision d'avoir enfoncé la porte.

Le gendarme Trotter, d'une façon catégorique, affirme que des pierres ont été lancées contre l'usine avant la fusillade. Sa déposition est formelle en ce qui concerne les accusés Carquillat et Chevreton et produit une impression par le ton de sincérité et d'affirmation sur lequel elle est faite.

Un autre gendarme encore, Maupas, chargé de la section, s'attire les démentis de Mollier et de Carquillat, ce qui l'étonne énormément, et il exprime sa surprise avec une naïveté qui réjouit la salle.

L'accusé Lacroix est à son tour mis en cause par le témoin Ottavi, gendarme lui aussi.

Et voilà un peu de jeunesse qui, entre avec Mlle Comtat Marie, 16 ans, qui se trouvait, le 13 juillet, sous les platanes le long de la route de Solonier, presque en face de l'usine. Elle est arrivée devant l'usine après la fusillade. Le témoin a parfaitement aperçu Mollier, Caux et Carquillat dans la maison Cretiez, brisant et jetant les meubles par les fenêtres et allumer l'incendie.

Mlle Comtat est très affirmative.

Pierre Biollat, demeurant à Cluses, employé chez M. Emile Paul, entrepreneur, ne se souvient pas d'avoir dit à son patron, le 13 juillet : « On va donner l'assaut à l'usine Cretiez. » Il ne sera pas d'ailleurs le premier témoin qui se déjouera.

Etienne Catellaz. — On a prêté à ce témoin le propos suivant, qu'il aurait tenu le 14 juillet : « Les grévistes vitrifieront l'usine, et ce sont les femmes qui en sont chargées. »

Le témoin. — Je n'ai jamais dit cela.

Et de deux.

François Tappaz, vingt-six ans, dépose qu'il n'a pas entendu le nommé Camille Caux dire : Il faudra faire couler le sang. Cependant plusieurs personnes l'avaient affirmé.

Mlle Henriette Thomasset, dix-sept ans, couturière à Cluses, fait la même réponse et ne se souvient de rien.

Jeune fille volage, va !

Mme Angéline Lachat, femme Trotter. Mme Trotter est la femme de l'imprimeur qui habitait dans la maison Cretiez, et qui s'en alla avant le drame. Elle confirme que M. Pélipin, un voisin, dit à son mari et à elle-même, qu'ils feraient bien de déménager le 13 juillet, car on ferait l'assaut de l'usine ce jour-là.

Le témoin. — Le 13, nous sommes partis en emportant nos papiers et quelques objets et après avoir caché les glaces sous les matelas. (Rires.)

Mme Trotter ajoute quelle avait une frayeur intense, qu'on ne dormait jamais tranquille et au souvenir de ses angoisses elle pleure...

M. Louis Pélipin, cultivateur à Cluses, déclare qu'il a dit à Mme Trotter, le 13, en parlant de « ce dont tout le monde parlait » :

« N'avez-vous rien vu ? »

M. Pélipin nie le propos rapporté par Mme Trotter. Personne ne lui a jamais rien dit à ce sujet.

Cependant Mme Trotter, rappelée, lui précise un souvenir et finalement M. Pélipin convient que « peut-être bien » il aurait pu « tout en causant » prononcer le mot ému.

Mme Trotter était à un moment... vous comprenez... il fallait prendre des précautions.

Le président. — Elle était dans une position intéressante. (Rires.)

Léon Poncet, cultivateur, à Saint-Sigismond, et pompiers.

M. Poncet vient affirmer que jamais on ne lui a dit de ne pas descendre à Cluses s'il y avait le feu car les grévistes attaqueraient les pompiers et leur couperaient les tuyaux. (Explosion de rires.)

Jean-Joseph Manillier, propriétaire et pompiers à Saint-Sigismond, fait la même déclaration.

Ces deux personnes avaient cependant prononcé des paroles dans ce sens qui furent rapportées par plusieurs habitants de la commune, mais on n'est plus à s'étonner de cela.

Leclercq, 34 ans, horloger à Cluses, contre-maître à l'usine Donat-Cattin.

Le lendemain de la fusillade j'ai vu M. Donat et lui j'ai fait remarquer qu'on n'avait pas pensé, pendant la grève générale, à retirer de l'usine Cretiez une machine que M. Donat y avait déposée. Je n'ai pas averti M. Donat avant l'incendie.

Quelques personnes prétendaient que Leclercq avait dit à M. Donat de retirer sa machine avant l'incendie du 13.

Pinget Marie, femme Raymond, boulangère à Cluses.

Le témoin a vu l'accusé Caux après la fusillade à 4 heures et demie, il était blessé et allait se faire soigner à la pharmacie Pélipin.

A huit heures et demie du soir après avoir vu Caux et sa femme rentrer à leur domicile, j'ai vu Mlle Caux qui me dit : Je suis contente, Lazare est couché.

Au mois de mai, lors des premières manifestations diverses personnes dirent au témoin : Les ouvriers ont tort de manifester, car le père Cretiez finira par les renvoyer.

Le 10 sept ouvriers étaient congédiés.

Xavier Vaillant, quarante-trois ans, armurier à Cluses, dit que M. Cretiez père lui a acheté un revolver avant le 13 juillet.

M. Bognat a vu deux de ses enfants blessés au cours de la fusillade. Elle les soigna au café Raco et vit Caux dans cet établissement entre cinq heures et sept heures. Il était blessé. Elle a vu également l'accusé Chevreton devant l'hôtel de la Croix Blanche vers sept heures et demie.

D'après ce témoin, ni Caux ni Chevreton ne sont retournés vers l'usine Cretiez.

François Gallier, coiffeur à Cluses, a vu Caux rentrer chez lui entre 8 et 9 heures du soir et ne l'a pas vu ressortir de son domicile.

Pierre Raco, cafetier à Cluses. — Caux est entré dans son établissement entre 5 heures 1/2 et 6 heures et après avoir été blessé.

Je lui ai donné un verre de Chartreuse. Il ne m'a rien dit de particulier.

M. Briand. — Est-ce que les grévistes avaient déposé des fusils chez le témoin, le matin du 13 ?

Le témoin. — Non, je n'aurais pas accepté, pour un cafetier, cette grave injure. (Rires.)

D. — Et des journaux de votre curie.

R. — Je ne sais pas. Il n'y avait que la clé à tourner pour rentrer.

Nicolas Simon, oncle de l'accusé Chevreton. — A vu son neveu vers 5 heures et demie et a bu un verre avec lui jusqu'à 7 heures.

Mme veuve Ferrolat, ménagère à Cluses. — Le témoin connaît l'accusé Chevreton et sa famille et affirme que ce dernier était chez lui au moment de l'incendie de l'usine.

Cyrille Fontaine, horloger à Cluses. — Le témoin Fontaine vient affirmer qu'au moment du village de l'usine, il a vu avec l'accusé Mollier assez loin de l'usine.

Sur la demande d'un des avocats des ouvriers, il dit que le 13 juillet avec Chevreton et un autre revenant de Chailillon il rencontra Jean et Marcel Cretiez, munis de revolvers.

Jules Crétin, 25 ans, horloger. — Crétin étant au bas de l'escalier de l'usine a vu l'accusé Lacroix remettre son fusil à un gendarme. Il n'a pas entendu ce qu'ils ont dit.

Après l'audition de ce témoin le président suspend l'audience qui sera reprise exceptionnellement à une heure.

AUDIENCE DU SOIR

Nouvelle lettre anonyme

A l'ouverture de l'audience, le président annonce que le chef du jury vient de lui communiquer une lettre anonyme reçue

par lui, ce matin. Cette lettre, qui contient des injures et des menaces est signée : un homme homme. Le président des assises dit qu'on ne peut que jeter au feu une pareille lettre.

M. Descotes partage l'opinion du président, et dit que tous les honnêtes gens doivent professer un égal mépris pour de tels procédés.

Après cet incident, qui provoque une vive émotion, le défilé des témoins recommence à nouveau.

Mme Fauré, qui tient un café à Cluses, déclare que l'inculpé Lacroix s'est rendu chez elle immédiatement après la fusillade, et qu'il y est resté près d'une heure et demie.

Marchand, cafetier, déclare ensuite que Lacroix lui a aidé à sauver ses marchandises, entre 6 et 7 heures du soir, alors que l'incendie Cretiez était en feu.

Le témoin suivant, Deballe, horloger à Solonier qui assistait à la fusillade de la porte de l'usine déclare ne pas avoir vu Lacroix.

Le lieutenant de gendarmerie Chatin, de St-Julien, n'assistait pas à la journée du 13 juillet. Il n'est arrivé à Cluses que le 8 août à cette date la population était calme. Il dépose ensuite que le 23 septembre, Madame Cretiez et sa fille sont venues à Cluses. Il dit les protéger et les reconduire à la gare. Le 3 octobre Cretiez père est appelé à Cluses pour signer un acte de vente. Informé de ce fait, le lieutenant Chatin se rend aussitôt chez Cretiez père et lui fait part de toutes les ordres et lui conseille vivement de ne pas se montrer. Mais Cretiez père ne tint aucun compte de ses conseils, et il dut faire venir un peloton de dragons pour le protéger.

Au moment de repartir, Cretiez père voulut absolument passer devant la foule, prévenue de son arrivée. Tout se serait passé sans incidents notables, malgré les cris de « A mort ! » poussés par la foule sans la présence d'un ivrogne. Il y eut de ce fait quelques bagarres.

Enfin, en terminant sa déposition le lieutenant Chatin fait part de son intervention le 1^{er} novembre, lorsque les ouvriers devaient aller en cortège porter des couronnes sur les tombes des victimes. Il réussit facilement à les en dissuader. Il conclut affirmant que les ouvriers ont toujours écouté ses conseils.

Avant de se retirer sur une question du président le lieutenant Chatin dépeint le sentiment actuel de la population. Les ouvriers sont tous très montés contre les Cretiez. Les uns ne s'expliquent pas leurs actes, les autres disent qu'ils devaient être avertis.

Interrogé sur la déposition de Mme Guyonvaut sur la déclaration avoir vu lancer des pierres avant que ne fussent tirés les premiers coups de feu, le lieutenant Chatin croit que le témoin n'a rien pu voir.

Le président du comité de la grève, Pelloux, dépose ensuite. Il énumère les causes qui décidèrent les ouvriers à former un syndicat.

Les grévistes, dit-il, n'étaient pas animés de mauvais sentiments, mais ils souffraient de la misère. La surveillance exercée sur les lettres qu'ils recevaient, les exaspérait, et souvent ils se plaçaient de recevoir des lettres décachées par Michel Cretiez.

Le président à Michel Cretiez. — Est-ce vrai ?

Michel Cretiez. — Non, c'est faux.

Pelloux, se tournant vers Michel Cretiez : — Voyons, monsieur Michel, pourquoi nier, puisque vous savez que c'est vrai ?

Michel Cretiez. — Non.

Russiat Ulysse, membre du comité de la grève, frère d'un gréviste tué fait le récit dramatique de la mort de son frère. Il n'a pas vu lancer de pierres avant les coups de feu.

A ce moment de la déposition de Russiat, les frères Cretiez se cachent le visage. Michel pleure abondamment.

Le témoin dit ensuite que son frère et lui travaillaient depuis sept ans chez les Cretiez.

Se tournant vers Michel Cretiez : — Vous n'êtes pas un brave homme, car un brave patron ne se serait pas permis de décaucher les lettres.

DRAMATIQUE INCIDENT

A partir de ce moment, le témoin s'adresse directement à Michel Cretiez qui, étouffé par les sanglots, ne peut rien répondre. Il élève la voix et lui demande ce qu'il a à résumer de la déposition du frère de la victime tuée dans la bagarre.

Et pendant que Russiat interpelle Michel Cretiez, ce dernier, écrasé par la douleur, courbe la tête. L'émotion est à son comble.

M. Descotes se lève et dit qu'il y a une communication importante à faire au nom de ses collègues de la défense et de lui-même :

Nos clients et nous, ne pouvons pas rester sous le coup de l'accusation de tentative de subornation de témoins formulée hier par la défense des grévistes. Les fils Cretiez étaient d'ailleurs en prison ; vous avez entendu hier leurs dénégations, et celui d'entre-eux qui se trouvait en liberté n'était pas dans un état moral qui permit de s'occuper d'une telle chose. Voici la vérité :

Il s'est trouvé aux côtés de ces infortunés, un parent

La Délation dans la Garnison

Nous connaissons depuis deux jours les piteux incidents qui avaient causé un véritable scandale dans la garnison de Lyon.

Deux délats avaient été découverts au 158^e et avaient été l'objet de mesures disciplinaires de la part de leur colonel, en attendant leur comparution devant un conseil d'enquête.

Nous avons cru devoir faire le silence sur ces tristes événements. Ils sont aujourd'hui l'objet de toutes les conversations et nous n'avons plus aucune raison de garder plus longtemps le silence.

Le lieutenant F... du 158^e ayant été injustement puni par son capitaine, s'en plaignait au colonel.

Il lui exposa que le capitaine A... lui gardait quelque rancune de ce qu'il avait refusé de lui établir pour le F... Vadeur des fiches sur les camarades du régiment.

Le capitaine A... avait été plus heureux avec le lieutenant T... qui s'était mis à sa disposition dans l'espoir d'une protection et d'un avancement entrecroisés.

Le colonel fit appeler le lieutenant T... qui avoua aussitôt le fait. Il avait obéi à l'impulsion du moment, qu'il lui fallait valoir son infatigable. Ce lieutenant n'a été que quelques semaines, insignifiantes dit-il, dans deux sur des officiers du 157^e, son ancien régiment.

La faute était reconnue. Le colonel du 158^e, après avoir infligé quinze jours d'arrêt de rigueur aux deux auteurs des "fiches", soumit le cas au général Camps, qui avait le général de Lacroix, gouverneur militaire de Lyon, réclamant la formation d'un conseil d'enquête chargé de juger les deux officiers.

M. le général de Lacroix a adressé le dossier de cette affaire au ministre de la guerre, appuyant les conclusions du général Camps.

On attend maintenant les ordres du ministre. Mais, on se montre à la Place, comme à l'état-major, d'une réserve absolue en ce qui concerne ces fâcheux incidents.

LA SOLIDARITE SCOLAIRE du 2^e arrondissement

Vendredi dernier, l'excellente société artistique et littéraire, le Cercle Pierre Dupont, nous a donné sa première séance, quatre grandes réunions qu'elle donne chaque année en hiver.

C'est toujours avec plaisir que nous acceptons d'aller applaudir quelquefois les artistes de bon goût et de fine diction, que nous retrouvons dans ces réunions littéraires.

Nous avons constaté vendredi, que comme toujours les retardataires n'ont pu entrer faute de place.

Nous prenons occasion d'en avertir d'avance nos amis lecteurs, car on sait que le Cercle Pierre Dupont s'est chargé du programme de la fête qui sera donnée le dimanche 27 novembre, à 2 heures, salons Monnier, Berrier et Milliet, successeurs, 31, place Bellecour.

C'est avec ses meilleurs numéros qu'il a composé et gracieusement le concert de cette fête dont le profit est destiné à alimenter la caisse de l'œuvre privée des Enfants à la Montagne, œuvre dénommée la "Société scolaire du 2^e arrondissement".

Cette société est bien connue, et son but noble et humanitaire a déjà été compris et approuvé par ceux qui nous lisent.

Nous rappellerons seulement que les cartes qui restent encore à prendre se trouvent chez M. Farges, philatéliste, 36, rue Victor Hugo, et à la librairie Ruban, 6, place Bellecour.

NOUVEAU-THÉÂTRE

Victor Hugo, adaptation de Charles Hugo et Paul Meurice.

Taillade, Dumaine, Lacroix, glorieux trio qui nous rappelle l'ancien Théâtre Bellecour et une inoubliable reprise de ce drame.

Mais je me hâte de dire que la représentation d'hier fut très homogène.

M. Farges, philatéliste, 36, rue Victor Hugo, et à la librairie Ruban, 6, place Bellecour.

A citer aussi MM. Perret, Boret et Baret.

N'oublions pas deux jeunes artistes, Mmes Paradis et Odette (Cosette et Eponine).

Mme Savaletti (Mme Thénardier), canaille à souhait, et sous les traits de "seur Simplice", nous a fait retrouver Mme Célestine, notre ancienne tensionnaire des Célestins, tant applaudie.

Quant à Mme Frédérique, elle fut la courtoise note de gaieté, sous les traits d'un garçonne.

La nouvelle adaptation nous a permis d'apprécier un décor de barrique très réussi du peintre J. Glénat, et une mise en scène très soignée, ce dont nous félicitons la direction.

Ch. C.

GRÈVE DES GARÇONS TRIPIERS

Hier, à midi, les garçons tripiers de la ville de Lyon, au nombre de soixante, se sont mis en grève et ont quitté leur travail, à l'abbaye de Perrache, afin de se solidariser avec trois de leurs camarades attachés au service de la cuisine de la triperie, dans le service de la cuisine de la triperie, dans le service de la cuisine de la triperie.

Le service est dirigé par la Société fermière Goyet et C^{ie}, rue Mollière. Les trois garçons qui appartiennent au syndicat réclamant le renvoi de leur contre-maître, M. Reynaud, non syndiqué.

Les gilets qui ont provoqué cette grève sont ceux-ci d'après les réclamations : M. Reynaud cherchant à remplacer dans leurs services les syndiqués par des non syndiqués.

Leur demande n'ayant pas été favorablement accueillie par la Société fermière, ils ont déclaré la grève et entraîné avec eux la totalité de leurs collègues travaillant dans les magasins de triperie de la ville.

Le directeur a été porté devant M. le juge de paix du premier canton.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Samedi, 19 novembre.

Une dépression plus importante que celle des jours précédents passe ce matin sur le nord de l'Europe (Bordeaux, 722 m/m). Elle étend son influence jusqu'à nos régions du nord, où le vent tombe à l'ouest. Dans le sud du continent, la pression est encore élevée. Elle atteint 712 m/m à Lyon.

Le ciel reste très faible et variable sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée. La mer est belle ou peu agitée généralement. Des pluies sont signalées sur les côtes Britanniques et l'Atlantique. La sécheresse persiste sur nos régions.

La température reste basse dans le centre et le sud de la France. Ce matin, le thermomètre marquait : à Clermont, - 3° à Lyon, - 1° à Paris, - 1° à Toulouse, 10° à Alger. On craint - 5° au Vau-de-Dôme, - 5° au Puy-de-Dôme, - 5° au Puy-en-Vaux.

En France, la température va se relever dans le nord. Un temps nuageux est probable.

Lyon, 19 novembre (4 h. soir).

Le baromètre est encore supérieur à 770 m/m sur la France, mais les dépressions qui passent sur le nord du continent commencent à faire sentir leur influence sur nos régions ; ainsi ce matin le thermomètre s'est abaissé à 0,3 au Parc et à Saint-Germain, tandis qu'il est descendu seulement à + 3,3 au Mont Verdun, où souffle un faible vent du sud.

Le temps beau et un peu froid va continuer.

CHRONIQUE

La nomination de M. Benoist. — Nous avons annoncé hier que M. Benoist, juge d'instruction, venait d'être nommé conseiller à la cour d'appel de Lyon.

Au cours de sa longue carrière, M. Benoist instruisit notamment les affaires de Bussuill, l'assassin d'une femme galande ; de Caserio, l'assassin de M. Carnot ; de Nougier et Gaumet, les assassins de la Villette, etc.

Le nouveau conseiller laisse un excellent souvenir parmi le personnel du Palais et... aussi dans la presse, qui trouva toujours en M. Benoist un juge bienveillant et serviable.

Le légion d'honneur. — C'est aussi avec grand plaisir que nous avons annoncé la nomination de M. Cordier, secrétaire général de la mairie de Lyon, au titre de Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Cordier remplit, avec une compétence que n'a d'égale que sa simplicité, les très importantes fonctions qui lui sont confiées et qui font de lui une espèce de maire anonyme aux lumières duquel le titulaire est souvent obligé d'avoir recours.

Très affable et très courtois, M. Cordier réconcilie, s'il était en son pouvoir, les hommes d'opinion avec l'Hôtel de Ville. Nous sommes heureux de nous joindre à ses nombreux amis pour lui présenter nos bien sincères félicitations.

LES GRANDS FROIDS qui viennent de faire leur apparition attirent toute aux Grands Magasins des Cordeliers qui mettent en vente à partir de demain leurs premiers soldes de la saison. Nombreux seront les occasions en Costumes, Manteaux, Lainages, Bonneterie et Fourrures.

Faculté des sciences. — Certificats d'études supérieures (Licence ès sciences). — Sont reçus : — Astronomie. — M. Gillet. — Mécanique rationnelle et appliquée. — MM. Jacquelin (a. b.), Chapelle, Girard-Toulon.

Mathématiques préparatoires. — MM. Boissy, Briat, Charlin, Brissaud, Gillet, Guinard, Morel, Roven, Thomas. — Physique générale. — MM. Bian-Lapierre, Christin (a. b.), Garel, Picard, Porteau (b.).

Physique industrielle. — MM. Abal, Allod, Berger Ernest, Berger Jean, Blanc-Lapierre, Burille, Gobley, Jeay, Guinard, Martinet, Picard, de Ripert d'Alauzier, Rochet. — Chimie générale. — MM. Chavassieu, Pliot.

Chimie industrielle. — MM. Brandon (a. b.), Batton, Mouton (a. b.). — Minéralogie théorique et appliquée. — MM. Guillot (a. b.), Rodenbourg (a. b.), Romanet (a. b.), Cordier, Varille. — Physiologie. — MM. Kimpff (b.), Vellot (a. b.), Mayet (a. b.), Côté, Couturier, Darre de la Chavanne, Durand, Gallard, Loda, Pion, Théobald.

Zoologie. — M. Gaillard. — Botanique. — M. Mayet (a. b.). — Géologie. — MM. Laviollette, Long, Baudet, Roux. — Zoologie appliquée et zootechnie. — M. de Barrin. — Botanique agricole. — M. Kimpff (a. b.).

Enseignement colonial. — Voici le programme des cours de la Chambre de commerce qui auront lieu pendant la semaine au Palais du commerce. — Hygiène et climatologie. — M. le docteur Navarre. — Lundi 21 novembre, 8 h. soir. — Géographie et Paléontologie. — M. Zimmermann. — Histoire et Géographie. — M. Zimmermann. — Mardi 22 novembre, samedi 26 novembre 8 h. 1/2 soir. L'Agriculture coloniale (suite). — Mercredi 23 novembre, 8 h. soir. Le Cocotier.

Cours de Chinois. — M. Courant. — Jeudi 24 novembre, 8 h. 1/2 soir. Les événements de l'année en Extrême-Orient (suite). — Législation coloniale. — M. Brouillet. — Vendredi 25 novembre, 8 h. soir. Organisation administrative des colonies. — Cours d'arabe. — M. Benali Bekar. — Lundi 21, vendredi 25 novembre, 8 h. soir, 1^{re} année. Langue : le nom et l'adresse. — Mercredi 23 novembre, 8 h. soir, 2^e année. Arabe parlé. L'écriture.

Concert Thibaud. — Nous rappelons que c'est lundi, soir, que le concert de M. Thibaud, qui sera donné à 8 h. 1/2, salle Philharmonique, quai Saint-Antoine. Le concert sera terminé à 11 heures moins un quart.

Congrès avicole. — Le Congrès avicole s'ouvrira lundi prochain, 21 novembre, à 9 heures du matin, sous le perron de la gare, cours la Reine, dans le local et pendant la durée de l'exposition d'aviculture.

Le Congrès est gratuit. Les dames sont admises.

On retire les cartes au secrétariat, à l'exposition.

Union du Sud-Est des syndicats agricoles. — L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles tiendra son assemblée générale les 22 et 23 courant au Palais de la Ville.

Les réunions auront lieu à neuf heures, le soir, à deux heures, le matin, et à deux heures, le soir, sous la présidence de M. le directeur de la Ville.

De nombreuses et importantes questions figurent à l'ordre du jour. Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant des décisions qui seront prises par les délégués des 320 syndicats agricoles de la région.

Nos sociétés de tir. — Nous trouvons dans les colonnes du Lyon Républicain la note suivante, laquelle nous nous associons tout volontiers :

Nous apprenons que la commission du budget du conseil municipal a proposé de supprimer les subventions accordées aux trois sociétés de tir de Lyon. Cette décision, si elle était ratifiée par le conseil municipal, causerait certainement une vive déception parmi les nombreux membres de la société. Nous espérons que ces considérations seront de nature à faire revirer le conseil municipal sur les résolutions de sa commission de budget. Il ne s'agit en somme que de quelques centaines de francs et nous croyons que le rétablissement des subventions aux sociétés de tir, serait favorablement accueilli par l'opinion publique.

UNE SAGE PRÉCAUTION, c'est d'avoir chez soi de l'Elixir de Bon-Secours dont on prend une ou deux cuillerées en cas de malaises. Le flacon 2 fr. Exiger partout la marque Elixir de Bon-Secours.

Vices du Sang, maladies de la peau, dartres, boutons, démangeaisons, dépôts d'humours, gouttes, grossesses, plaies, tumeurs, abcès, sont toujours guéris par le Sirop de Bochet du Serpent, 32, rue Lanterne, Lyon. Eviter les contrefaçons.

DEMANDEZ partout le QUINA CHABLY

FAITS DIVERS

Voiture et tramway. — Une collision s'est produite dans l'après-midi d'hier, à une heure, rue Victor-Hugo, entre un tramway faisant le service de la gare Perrache à la gare des Brotteaux et une voiture attelée de deux chevaux qui débouchait de la rue Sala.

Dans le choc, la voiture a eu un brandard brisé et le cheval a été couronné.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes : Henri L..., 31 ans, sans domicile fixe, d'assurances, recherché pour escroquerie de bijoux à Saint-Etienne ; Armand C..., 47 ans, inculpé d'abus de confiance à la Croix-Rousse ; Joseph C..., 44 ans, cultivateur, ayant eu poches trois portemonnaies et une montre d'or, par un refus d'indiquer la provenance ; Marius P..., 19 ans, auteur de l'agression nocturne suivie de vol, commise le 13 courant sur la personne de M. Deberly, jardinier, cours Richard-Vitton ; Léonard..., 32 ans, cultivateur, par abus de confiance ; M. C..., 23 ans, femme galande, recherchée pour vol par le Parc de Roanne.

Accidents. — Hier, à 8 heures et demi du matin, M. Lafond, demeurant 6, place de la Martinière, conduisant un cheval attelé à un camion chargé d'objets mobiliers, lorsqu'à la hauteur du n° 2 du quai Saint-Vincent, l'animal s'abattit sur le pavé glissant en brisant un brandard du véhicule.

Après des réparations sommaires, le conducteur a pu continuer sa route.

Mme Chervaise a été blessée au ponce de la main gauche en voulant faire passer un panier de légumes dans un compartiment à couloir du train express n° 59, stationné en gare de Perrache, hier, à 7 h. 25 du matin.

Cette dame se rendant en Tunisie a pu continuer son voyage après avoir subi un pansement sommaire au bureau de MM. les sous-chefs de gare par le médecin de la compagnie, M. Jubin.

Tombe de bicyclette. — M. Libercier, employé, demeurant 18, rue Transasac, passait à bicyclette hier matin à onze heures, place de la République, lorsqu'à la suite d'un faux mouvement il tomba contre un kiosque à journaux dont il brisa un carreau.

Le cycliste n'a été blessé que légèrement.

Coup de revolver. — Hier matin, à 3 heures et demi, le nommé Gaston D..., 24 ans, caissier dans une maison de commerce, qui était en état d'ivresse, et sortait d'une maison du quartier de la Guillotière, tira deux coups de revolver sur deux personnes qui passaient ce moment, sans les atteindre, mais effrayés, car il les agents en surveillance en ont endroit et écroués.

Mort subite. — Un jeune homme de 28 ans, M. Blum, demeurant 2, place de l'Hôpital, a été trouvé mort ce matin dans sa chambre.

Depuis deux jours déjà, ses voisins étaient très inquiets de ne point l'apercevoir et ce matin ils se décidèrent à pénétrer chez lui, où ils le trouvèrent, le corps pendu en dehors de son lit.

On suppose que l'infortuné aura succombé des suites d'une congestion.

VILLEURBANNE. — Conseil municipal. — Présidence de M. Dunier, maire ; M. Bressat, secrétaire.

Tout d'abord, le conseil s'empresse d'adresser des félicitations à Combes et consorts.

Le compte administratif de 1903, présenté par M. Kahn, rapporteur, est adopté à l'unanimité. Une subvention de 40.000 fr. a été allouée au Bureau de Bienfaisance.

Une dépense nécessaire pour l'achat de rideaux pour la mairie est approuvée.

Le conseil approuve ensuite un devis de 30.000 fr. pour l'achat de l'ancien hôpital et sollicite du gouvernement une subvention de pareille somme sur les fonds du papi mutuel.

Avis favorable est donné à la traversée par la ligne du tramway de Bréguier-Cordon. Cette traversée sera payée par le matériel du matériel entre le marché et le Crédit lyonnais, mais à la condition que la bascule soit déplacée aux frais de la Compagnie.

Pharmacie de garde. — Aujourd'hui, M. Milan, cours Lafayette prolongé, 139.

Accident du travail. — Un nommé Claude Veyssillier, âgé de 63 ans, domestique aux Eschards, chez M. Chas, chauffeur, était occupé hier à 6 heures du matin à donner à manger aux bestiaux.

A cet effet, Veyssillier était placé au fenil. Soudain, il tomba dans l'écurie en passant par une ouverture.

Dans sa chute, le domestique a été grièvement contusionné à l'abdomen par le manche d'un instrument de jardin.

La victime est soignée au domicile de son patron.

Les Broutillards. — Hier matin les broutillards ont été cause d'une collision avec deux voitures conduites par MM. Roure et Collomb, propriétaires à Azile, se sont heurtées à l'angle de la route de Grezobie et du chemin de l'Écluse à Venissieux.

Dans la collision, le cheval de M. Collomb a été légèrement blessé au poitrail et les brandards de l'autre voiture ont été brisés.

Un accord a été lieu entre les parties.

Une femme brûlée vive à Vaise. — La voiture d'ambulance urbaine a été requise cette nuit vers minuit pour transporter à l'hôpital de la Croix-Rousse ou elle est allée, une dame Fabre, employée à la Société Anonyme de Blanchisserie Lyonnaise, 23, rue du Bourbonnais, qui, accidentellement, était tombée dans une lessiveuse pleine d'eau bouillante.

L'état de la malheureuse femme est très grave.

Aux Mines de Saint-Gobain

Deuxième tentative de conciliation. — Aucun résultat. — Réunion et manifestations.

La deuxième tentative de médiation qui a eu lieu hier samedi, à 8 heures du matin, en présence de M. le juge de paix Bruchon, n'a obtenu aucun résultat.

M. Delage, délégué de la Compagnie, a de nouveau fait connaître la décision prise par l'administration. Les points principaux sur lesquels nous revenons, sont les suivants :

1^{re} Rentrée des ouvriers faisant partie de la mine à la date du 10 octobre dernier, la Compagnie ne peut pas les faire rentrer, car ils ont été interdits par les faits de grève. Il est bien entendu que les ouvriers renvoyés avant cette date ne bénéficient pas de cette réintégration.

2^e Prise en considération "du tirage au sort" demandé par les ouvriers, remplaçant l'adjudication du charbon et son fonctionnement au 1^{er} janvier prochain.

En ce qui concerne la question des salaires, la Compagnie entend maintenir les conditions précédentes.

Nous avons expliqué en son temps, les revendications des ouvriers sur cette question. Il s'agit de supprimer les "mises" et de les remplacer par une journée fixe qui aurait été de 5 fr. pour les ouvriers mineurs du fond, de 5,50, 5,50, selon le cas pour les manœuvres et autres travailleurs du dehors.

C'est une mise au point, contrairement à la note donnée hier, émise par suite d'une erreur d'impression.

Les délégués des ouvriers ont répondu par un refus.

Réunions et manifestation

Deux réunions ont eu lieu à la suite des pourparlers engagés à l'Abbaye, la première à Saint-Bel, salle Ballet, la deuxième à Saint-Pierre, salle Audebert.

Le citoyen Gaget a fait connaître la décision prise par la Compagnie et que nous venons d'exposer dans ses grandes lignes.

Une forte colonne de grévistes partie de Saint-Bel s'est rendue à Saint-Pierre.

En cours de route, les grévistes s'arrêtèrent, les clairons sonnèrent, les drapeaux se levèrent et ils se dirigèrent vers la gare de Saint-Pierre.

Ayant eu la curiosité d'approcher de l'objet, cause de cet événement, grande fut ma surprise de constater qu'il s'agissait d'une affiche de la Compagnie, avis informant qu'une enquête allait être ouverte sur les chantages le 21 courant à 8 heures du matin.

En se livrant à cette petite manifestation les grévistes ont voulu montrer quel cas ils comparent faire de cette invitation.

Pas très mécontents, nos grévistes de Saint-Gobain !

Cinq-Mars.

Dernière Heure

LES DÉLÉGUÉS ITALIENS

Paris, 19 novembre. — Le bal donné par le comité républicain du commerce et de l'industrie en l'honneur des délégués des municipalités et des chambres de commerce d'Italie a été des plus brillants.

De très nombreuses notabilités du commerce et de l'industrie ainsi que de nombreux députés et sénateurs l'honorèrent de leur présence.

M. Trouillot, ministre du commerce, accompagné du comte Tornelli, ambassadeur d'Italie, sont arrivés à 11 heures, ils ont vu une coupe de champagne à la prospérité des deux pays.

LE JUGE BERNARDIN

Nancy, 19 novembre. — Bernardin, juge de paix à Pont-a-Mousson, dénoncé à la tribune de la Chambre par M. Gayot de Villeneuve, lors de l'interpellation sur la délation dans l'armée, a donné sa démission de président de la Fédération républicaine à Nancy.

NOUVEAUX TROUBLES AU BRÉSIL

Rio-de-Janeiro, 19 novembre. — On mande de Bahia, hier, un bataillon commandé par un sous-lieutenant s'est soulevé. Le commandant voulant haranguer les mutins a été tué d'un coup de pistolet par le sous-lieutenant. D'autres troupes ont été chargées et ont pu réprimer le soulèvement.

Le sous-lieutenant révolté a été grièvement blessé, il a succombé. Le calme est complètement rétabli.

Rio-de-Janeiro, 19 novembre. — Le colonel Laure Sodre, sénateur, principal instigateur du mouvement, blessé dans le combat de l'Ecole militaire, s'est constitué prisonnier ce matin. Il a été écroué à bord du cuirassé Deddoro.

L'AFFAIRE SYVETON

Paris, 19 novembre. — M. Joliot, a entendu aujourd'hui MM. Gérault-Richard, Pugliesi-Conti et Chandioux, députés, au sujet de l'affaire Syveton.

M. Joliot a informé M. Pugliesi-Conti qu'il ne pouvait déposer que sur la matérialité des faits. M. Pugliesi-Conti a protesté et a déclaré qu'il ne pouvait admettre toute la vérité et qu'il ne pouvait admettre que l'on voulait limiter sa déposition.

Il raconte alors que le 28 octobre, alors qu'il sortait de la Chambre avec Syveton, causant de la campagne de presse relative à la délation dans l'armée, M. Syveton lui disait : « Ne trouvez-vous pas, mon cher ami, que le moment est venu de prendre la place de ceux à qui le devoir empêche de se défendre, et de punir enfin par un acte viril de telles infamies ? »

M. Pugliesi-Conti continue en disant que le 4 novembre M. Syveton avait fait preuve d'un grand courage, d'un grand désintéressement, et comme ils échangeaient leurs impressions sur l'issue du débat et que plus que jamais il sentait que le devoir était de se livrer à un acte de félicité, et que le pays en serait reconnaissant.

M. Pugliesi-Conti termine en disant que l'acte de M. Syveton lui avait paru parfaitement réfléchi.

M. Chandioux, député de la Nièvre, a ensuite été entendu. Il a déclaré au juge qu'il se trouvait à quelques mètres du ministre de la guerre, qu'il n'avait pas vu l'acte de M. Syveton, mais qu'il avait entendu le ministre s'exprimer : « Misérable, vous n'aurez pas ma peau ! »

M. Joliot s'est ensuite rendu au ministère de la marine et du commerce pour entendre MM. Pelletan et Trouillot.

Le juge compte rendre son ordonnance au commencement de la semaine prochaine.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

Lorient, 19 novembre. — Les tentatives de conciliation concernant la grève des poudreries ayant échoué, le préfet maritime de Lorient a fait afficher un ordre indiquant que tout gréviste absent pour la reprise du travail lundi serait considéré comme démissionnaire.

Lorient, 19 novembre. — A la suite de l'ordre du préfet maritime au sujet des grévistes, la Bourse du travail a fait afficher ce soir une convocation, à toutes les corporations de la région à un grand meeting pour demain matin.

Le Havre, 19 novembre. — Aujourd'hui, les journalistes grévistes sont allés sur divers quais pour tenter d'empêcher la manutention des marchandises opérée à bord de quelques navires par l'équipage.

Les grévistes travaillant à bord de la Touraine ont quitté le travail. Vers 3 h. 1/2, une vingtaine de ces ouvriers qui venaient pour se faire régler ont rencontré un groupe de 300 grévistes et ont été quelques peu malmenés par eux.

La situation reste sans changement pour les camionneurs.

Un escadron de dragons est arrivé au Havre ainsi qu'une compagnie d'infanterie venant d'Év.

GRAVES DÉBORDS AU HAVRE

SEPT BLESSÉS

Le Havre, 19 novembre. — Ce soir, à 10 heures, les agents de police ayant arrêté et conduit au violon deux individus qui avaient commis un vol des souteneurs, lesquels s'étaient joints quelques grévistes, ont tenté de prendre d'assaut le poste de police du quartier Saint-François dans lequel les individus arrêtés avaient été enfermés.

Ils brisèrent les vitres du poste à coups de pierres, ils lancèrent dans les fenêtres des bûches de bois de campêche.

Les agents du poste sortirent le sabre à la main et durent se frayer un passage pour demander du secours au poste central.

Trois escadrons d'agents furent envoyés sur les lieux, mais les manifestants se dispersèrent rapidement en les voyant arriver.

Sept assaillants ont reçu des coups de sabre des agents et ont été blessés peu grièvement. A 11 heures, tout était rentré dans l'ordre. Le poste a été complètement saccagé.

L'INCIDENT ANGO- RUSSE

UN TÉMOIGNAGE IMPORTANT

Anvers, 19 novembre. — Le journal Telegraf public une lettre de l'ingénieur hollandais attaché à la compagnie de Télégraphie sans fil à bord du vaisseau de guerre russe Kamchatka. Cette lettre contient ce qui suit :

Après que le Kamchatka eut jeté l'ancre au cap Skagen pour prendre du charbon, on reçut une dépêche au moyen de la télégraphie sans fil, portant que quatre torpilleurs s'étaient approchés de la Kamchatka, qu'ils avaient été aperçus par deux croiseurs, mais la première nuit de la nuit fut séparé d'eux à cause d'une brume épaisse. La seconde nuit le temps était plus clair et deux après 8 heures du soir, l'ordre fut reçu

de se mettre en branle-bas de combat parce que des navires à grande vitesse avaient été remarqués.

Le Kamchatka tira quelques coups de canon pour faire changer de direction aux navires en question, mais ceux-ci s'approchèrent alors. Le Kamchatka commença une canonnade furieuse et malgré cela deux des navires franchirent la ligne de feu.

Cet incident se

